

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

Le 24 septembre 2019, le Gouvernement a annoncé la suppression de l'exonération totale de cotisations sociales sur l'emploi à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Cette mesure vise à réduire les dépenses de l'État et à encourager l'emploi à domicile. Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme de la fiscalité sociale et de la lutte contre le chômage. Cette mesure sera mise en œuvre à partir de 2020. Elle concerne les personnes âgées de plus de 75 ans qui emploient une personne à domicile pour des tâches d'entretien courant. Les cotisations sociales seront alors calculées sur la base du salaire réel, sans l'exonération actuelle. Cette mesure est destinée à réduire les dépenses de l'État et à encourager l'emploi à domicile. Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme de la fiscalité sociale et de la lutte contre le chômage. Cette mesure sera mise en œuvre à partir de 2020. Elle concerne les personnes âgées de plus de 75 ans qui emploient une personne à domicile pour des tâches d'entretien courant. Les cotisations sociales seront alors calculées sur la base du salaire réel, sans l'exonération actuelle.

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

24 septembre 2019

Dans le cadre du prochain projet de loi de finances, le Gouvernement veut mettre fin à l'exonération totale de cotisations sociales sur l'emploi à domicile lorsque le...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://www.adomicile60.fr/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees-0>

Liens

[1] <https://www.adomicile60.fr/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees-0>